Beaupreau
en Mauges

Arrêté
BEM_AT_2026_0747

Arrêté temporaire de circulation
Mise en place des illuminations de Noël
Le mercredi 21 octobre 2026,

ROUTE BARREE RUE DU MARECHAL FOCH (BEAUPREAU),
DEVIATION RUE SAINT-GILLES (BEAUPREAU) et RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **COMMUNE BEAUPREAU-EN-MAUGES demeurant rue robert Schuman CS 10063-BEAUPREAU 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES représentée par Monsieur Régis LEBRUN** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **pour la mise place des illuminations de Noël** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **le 21/10/2025 RUE DU MARECHAL FOCH (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1
Le 21/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DU MARECHAL FOCH (BEAUPREAU) :
- La circulation des véhicules est interdite la journée ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2
Le 21/10/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :
- RUE SAINT-GILLES,
- RUE NOTRE DAME

ARTICLE 3 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 14 octobre 2026
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis LEBRUN

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook